

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

ÉCOLE DE CHARRAIS / ÉCOLE DE VENDEUVRE-DU-POITOU

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année 2025/2026



La première inscription scolaire de votre enfant s'effectue en deux temps :

1°) Tout d'abord, à la Mairie de Blaslay, Charrais, Chéneché, Varennes et Vendeuve-du-Poitou : fiche de renseignements à remplir et à retourner **avant le 25/04/2025**. Une copie portant le cachet de la Mairie ainsi que la signature du Maire vous sera alors remise courant mai.

2°) Puis, à l'école de Charrais ou de Vendeuve-du-Poitou : prendre rendez-vous avec le/la Directeur (trice) et se présenter avec la fiche de renseignements dûment signée.

ÉCOLE : ☐ ÉCOLE MATERNELLE DE VENDEUVRE

☐ PETITE SECTION ☐ MOYENNE SECTION

☐ GRANDE SECTION

☐ ÉCOLE PRIMAIRE DE CHARRAIS

☐ PETITE SECTION ☐ MOYENNE SECTION

☐ GRANDE SECTION

☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

☐ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE VENDEUVRE

☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

• ÉLÈVE

NOM : PRÉNOM(S) : Sexe : M ☐ F ☐

Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

• RESPONSABLES LÉGAUX

MÈRE - PÈRE

AUTORITÉ PARENTALE : OUI ☐ NON ☐

NOM D'USAGE : NOM PATRONYMIQUE :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : (numéro de poste :)

Email :@.....

MÈRE - PÈRE

AUTORITÉ PARENTALE : OUI ☐ NON ☐

NOM D'USAGE : NOM PATRONYMIQUE :

Prénom(s) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Téléphone travail : (numéro de poste :)

Email :@.....

NOM / ORGANISME : Personne référente :
Fonction : Lien avec l'enfant :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : Téléphone portable :
Téléphone travail : (numéro de poste :)
Email :@.....

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Une photocopie du livret de famille ;
- Un justificatif de domicile de – de 3 mois ;
- Si l'enfant réside chez un tiers, attestation d'hébergement sur l'honneur + justificatif et pièce d'identité de l'hébergeant ;
- Si parents divorcés ou séparés avec jugement, photocopie du jugement fixant la résidence de l'enfant ;
- Si parents séparés ou dans l'attente de jugement, courrier du 2° conjoint autorisant l'enfant à être scolarisé à Charrais ou Vendeuve.

Nom et prénom du déclarant :

Date et signature :

Le/...../.....
Le Maire,

☎ École de Charrais : 05.49.51.88.29

Directrice : Mme GRELET

☎ École maternelle de Vendeuve : 06.28.04.62.41

Directeur : M. DEMAZEAU

☎ École élémentaire de Vendeuve : 06.18.25.48.68

Directeur : M. ROY

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de :

- CHARRAIS : 48 rue des écoles, Charrais, 86170 Saint-Martin-la-Pallu. Tél : 05.49.51.21.88

- VENDEUVRE-DU-POITOU : 15 route de Lençloître, Vendeuve-du-Poitou, 86380 Saint-Martin-la-Pallu. Tél : 05.49.54.59.60